



**COMMISSION LAURENT :**

**Se donner les véritables moyens de devenir une société bienveillante pour tous les enfants !**

**Montréal, le 3 mai 2021** – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) accueille très favorablement les conclusions du Rapport de la Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse publié aujourd’hui. *« La FAFMRQ se réjouit que la Commission souligne l’importance de reconnaître l’expertise et le rôle privilégié que jouent les organismes qui accueillent les familles au quotidien, grâce notamment au lien de confiance établi avec elles. D’ailleurs, le rapport réitère sa recommandation d’accorder un financement de 200 000 \$ par année aux organismes communautaires Famille, dont ceux qui accueillent des familles monoparentales et recomposées »,* souligne Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération. *« De plus, l’idée maitresse au cœur du Rapport de créer une société bienveillante est particulièrement intéressante, mais encore faudra-t-il que le Québec s’en donne les moyens véritables. À ce titre, la FAFMRQ souhaite fortement que cette vision se traduise dans les actions gouvernementales, notamment dans la prochaine réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse annoncée par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux »,* poursuit-elle.

Comme la FAFMRQ l’avait souligné dans son mémoire déposé à la Commission Laurent, pour que les droits des enfants soient véritablement respectés, il faut s’assurer que tous les enfants vivent sans pauvreté, sans préjugés et sans violence. Or, force est de constater que c’est encore loin d’être le cas... Présentement, deux familles monoparentales sur dix ne parviennent pas à couvrir leurs besoins au Québec ! Les familles monoparentales sont également plus souvent la cible de préjugés, tant de la part de divers intervenants sociaux que lorsqu’elles tentent de se trouver un logement. On peut ajouter à cela d’importantes inégalités d’accès à la justice dont sont victimes les familles en situation de pauvreté, ce qui a des conséquences directes sur la capacité réelle de faire respecter leurs droits (ceux des enfants comme ceux des parents) devant les différentes instances. Il faut donc se réjouir le lire dans le Rapport que *« Des mesures concrètes axées sur l’amélioration des conditions de vie des familles en amont de la protection de la jeunesse paraissent donc essentielles pour prévenir la prise en charge systématique des familles en situation de vulnérabilité. Nos recommandATIONS doivent s’accompagner impérativement d’une stratégie de lutte à la pauvreté et tendre vers une nette amélioration de la qualité de vie. »* Par ailleurs, trop d’enfants sont encore exposés à la violence conjugale. À ce titre, le chapitre 12 du Rapport, qui invite à reconnaître les impacts des conflits familiaux et de la violence conjugale sur les enfants, nous semble particulièrement prometteur !

Il faudra donc se garder de chercher des solutions simples à des problèmes complexes si on veut véritablement mettre les droits des enfants au cœur de la prochaine réforme de la protection de la jeunesse. Comme le souligne le Rapport, il faut travailler en amont des problèmes, en assurant des conditions de vie décentes à toutes les familles et en leur garantissant l’accès à des services de première ligne, que ce soit dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans les organismes communautaires qui les accueillent au quotidien.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d’information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d’associations membres à travers le Québec.

– 30 –

Information : Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666 / cell. : (514) 710- 6661 / [www.fafmrq.org](http://www.fafmrq.org)